

COM (2014) 723 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 décembre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 décembre 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015.
Introduction générale

Le document peut être consulté à l'adresse suivante :
<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>